



Sommaire

Page 1 – **De nouveaux programmes pour l'école primaire sont nécessaires** – Michel VIGNAL

Page 3 – **Le vrai visage de l'autonomie : une gestion libérale pour une Ecole à deux vitesses** – Francis DASPE

Page 4 – **Communiqué de presse : Une nouvelle atteinte à la laïcité !** – Koffi GHYAMPHY et Michel VIGNAL

Page 5 – **De la lettre aux éducateurs au rapport Pochard : la stratégie du décalage entre propos, intentions et actes** – Mathieu DUMOULIN

Page 7 – **Vers une école duale ?** – Jean-Pierre LABOSSE et Eric FERRIERES

Page 10 – **Un projet de société en arrière-plan : la réforme de l'enseignement professionnel** – Francis DASPE

De nouveaux programmes pour l'école primaire sont nécessaires

Les nouveaux programmes du ministre Xavier Darcos soulèvent de vives polémiques. Nous devons les juger à partir de nos propres analyses. Dans une synthèse¹ que j'avais proposée pour les présidentielles de 2007, je soulignais que « *les savoirs élémentaires devaient être mieux maîtrisés* ». Nous savons en effet que 15 % à 20 % des élèves ne savent, à la fin du CM2, ni lire, ni écrire, ni calculer correctement et 40 % ont des difficultés. La dégradation est d'ailleurs manifeste depuis le début des années 90.

Le programme de 2002, celui de Jack Lang (ministre) et de Luc Ferry (président du conseil national des programmes), est fortement influencé par

le courant dominant des sciences de l'éducation. Celui-ci, partisan d'une pédagogie constructiviste (la construction du savoir par l'enfant), réduit, au nom d'une adaptation à tout prix à l'enfant, les savoirs enseignés et les niveaux d'exigence. Toute autre méthode est condamnée ou marginalisée, à partir de postulats plus idéologiques que scientifiques. Ces programmes, très longs, difficiles à appréhender, mêlent contenus, analyses, démarches et méthodes, sans fixer clairement les objectifs de connaissances par niveau.

Il faut donc, comme je l'écrivais en 2007, « *instituer des programmes simples, structurés, rigoureux, qui redonnent toute leur place à une solide progressivité et au contrôle des acquisitions* ».

Le projet de Darcos mêle avancées, insuffisances et contradictions.

¹ Se référer au Bulletin n° 13 de la Commission Education du MRC, *L'Ecole en question(s)* et au texte de Michel VIGNAL intitulé « *Orientations pour l'Ecole. Synthèse pour 2007* », Janvier 2007.

Est positif, l'accent mis sur les savoirs fondamentaux, avec les apprentissages de base réhabilités fortement comme l'orthographe, la grammaire, la rédaction, le calcul opératoire. Positif aussi, l'appel à un travail plus systématique et à la mémoire, avec des exercices de dictée, de calcul mental et de récitation. Cette orientation n'est en rien contradictoire avec la nécessité de développer la curiosité, la compréhension et l'esprit critique des élèves. Ces programmes d'abord disciplinaires évitent une approche souvent trop approximative et précoce de l'interdisciplinarité, et sont rédigés dans une langue plus accessible pour les parents.

Nous approuvons aussi l'affirmation de la liberté pédagogique du maître. Le pluralisme pédagogique doit, nous l'espérons, devenir la règle dans le choix des démarches et des méthodes. Ce qui ne veut pas dire que le passé de l'école était idéal et que les méthodes dites traditionnelles soient les seules valables. Les bonnes méthodes sont celles qui sont efficaces, et elles ne sont pas uniques. Trop de courants pédagogiques appellent vérité ce qui n'est que théorie. Les IUFM et les inspecteurs doivent accepter un pluralisme pédagogique, facteur de réflexion et de progrès.

L'appellation « instruction civique et morale » à la place d'« éducation civique » nous convient, encore faut-il, à côté de l'indispensable morale laïque, ne pas réduire la dimension de la formation du futur citoyen à la République, ses principes et ses institutions et proposer réellement cette éducation à la liberté fondée sur la raison et l'apprentissage du jugement critique.

Enfin, les tableaux d'objectifs de connaissances et de compétences par niveau vont dans le bon sens, tant la mise en place des cycles a largement échoué. Il serait toutefois nécessaire de préciser les progressions au-delà du français et des mathématiques.

Cette réorientation des programmes s'inscrit malheureusement dans un contexte ambigu. Elle est en contradiction majeure avec la décision ministérielle de réduire de deux heures par semaine la scolarité des élèves, pour des raisons d'économie budgétaire. Comment dans ces conditions renforcer les acquis effectifs des élèves dans toutes les disciplines enseignées, alors même que l'horaire hebdomadaire de français et de mathématiques est renforcé. De ce fait, et c'est une forme d'hypocrisie, est indiqué un horaire annuel

indicatif pour les autres disciplines. Tout cela, pour cacher la réduction d'une heure à une heure trente par semaine des enseignements d'histoire-géographie et instruction civique, de sciences et technologie et de pratiques artistiques, dont le contenu variera d'un enseignant à un autre. Il y aura au total moins d'école : ce n'est pas en travaillant moins que les résultats seront améliorés.

Certains contenus d'enseignement proposés mériteraient des ajustements pour mieux tenir compte des possibilités des élèves. Devrait être renforcée aussi, l'articulation entre l'enseignement fondamental, le lire-écrire-compter, et les autres domaines de connaissances introduits avec force par Condorcet dans ses écrits dès 1792 et par Ferry dans la loi de 1882.

Il y a plus grave : la suppression totale de la carte scolaire, alliée à l'affichage public des résultats des élèves aux évaluations nationales par niveau, va accroître la mise en concurrence des établissements aux yeux de parents, traités comme des clients. Avec la mise en avant de la performance de chaque école communale, la marchandisation du système public risque de s'accroître, ainsi que la différenciation des écoles selon les espaces et les origines sociales. L'autonomie renforcée des établissements² voulue par Nicolas Sarkozy n'est pas loin... et dans le même mouvement le démantèlement progressif, d'ailleurs déjà amorcé, de l'institution publique.

Les nouveaux programmes pourraient être un point de départ intéressant. Les insuffisances et les contradictions de la politique ministérielle font craindre les dérives libérales. Le résultat sera-t-il de renforcer solidement la maîtrise des savoirs fondamentaux ou bien d'aboutir à un socle minimum adapté aux besoins des employeurs ?

Michel VIGNAL

Secrétaire national du MRC à l'Education

L'école en question(s)

² Pour une prise en compte des dangers, consulter dans ce même bulletin le texte de Francis DASPE intitulé « *Le vrai visage de l'autonomie : une gestion libérale pour une Ecole à deux vitesses* ».

Le vrai visage de l'autonomie : une gestion libérale pour une Ecole à deux vitesses

Parmi les projets de réforme du système éducatif français, il en est un qui revient de manière récurrente et lancinante dans les intentions gouvernementales : il faudrait aller résolument vers plus d'autonomie (et pas seulement au niveau de l'université qui ne sera pas ici l'objet de notre réflexion) ! Cette mesure lancée à la volée a tendance à être présentée comme la panacée à nombre de dysfonctionnements, que ces derniers soient réellement à l'œuvre ou supposés l'être. Nous sommes en droit de nous demander ce que signifierait véritablement davantage d'autonomie. De quoi en retournerait-il concrètement ? Ces interrogations, évidemment légitimes, ne peuvent faire l'objet d'une quelconque impasse si l'on veut se faire une idée un tant soit peu précise de l'avenir promis à brève échéance à l'institution scolaire.

L'autonomie résulte pour partie de la volonté de **mettre en concurrence les établissements scolaires** entre eux. Le dogme de la concurrence ne s'arrête manifestement pas aux portes de l'Ecole. Se pose immédiatement la question des critères qui devront être retenus pour établir des comparaisons pertinentes. Avouons d'emblée qu'il est difficile de parvenir à la juste mesure et à l'objectivité en ce domaine car l'éducation n'est pas un produit de consommation courante et la diversité des situations particulières à chaque établissement rend les données pour le moins malaisées et aléatoires. Il est à noter que cette mise en concurrence se révèle en parfaite cohérence avec la suppression envisagée de la carte scolaire : à moyen terme, la liberté d'inscrire ses enfants dans l'établissement de son choix sera reconnue aux parents. Perspective totalement illusoire, car la logique de cette disposition aboutira nécessairement à une inversion radicale : ce seront *in fine* les établissements (une partie de ceux bénéficiant initialement d'avantages comparatifs) qui choisiront leurs élèves (d'une part les meilleurs ou supposés tels, d'autre part les mieux recommandés, au vu de leur marquage social), tandis que les autres en seront réduits à accueillir les élèves non désirés ou incapables de s'extraire de leur enracinement territorial ou appartenance sociale.

En filigrane, se devinent aussi les tentatives d'octroyer des **pouvoirs accrus aux chefs d'établissements**. Cela serait effectif dans des domaines comme ceux de la gestion des personnels et du déroulement de leurs carrières, de la notation ou

en encore en matière de pédagogie. La possibilité de mise à pied des personnels est une prérogative dont on voudrait doter les principaux et proviseurs afin de couronner le nouvel édifice. C'est clairement procéder à la transformation des chefs d'établissement en chefs d'entreprise au nom du tropisme de plus en plus en vogue d'une gestion managériale parée de toutes les vertus.

Le renforcement de l'autonomie favoriserait **l'ingérence des pouvoirs locaux et des intérêts privés** dans le fonctionnement de l'Ecole : élus, chefs d'entreprise et notables de tous ordres. La chose irait à rebours d'une évolution séculaire : l'institution scolaire s'est construite par une mise à distance salutaire de toute forme de pressions d'ordre consumériste et des agissements clientélistes de féodalités locales. Mise à distance qui signifiait la prise en considération prioritaire de l'intérêt général au détriment des revendications à dimension particulariste et privée que ces intrusions induisent de fait.

Dans le domaine pédagogique, les conséquences ne seraient pas moindres. Le but recherché est le **démantèlement du cadre national** qui structure jusqu'à présent notre système éducatif, et ce en dépit des entorses qui lui ont été faites au cours des dernières années. Les programmes et examens nationaux conservent encore toute leur validité, même si des critiques peuvent leur être adressées (il suffit pour cela de ne pas en profiter pour jeter le bébé avec l'eau du bain). La remarque vaut également pour les modalités de recrutement des enseignants. La réussite à un concours accordait aux professeurs un statut protecteur indispensable à un exercice empreint de sérénité de leurs fonctions. C'est précisément ce statut de la fonction publique que l'on cherche à rogner méthodiquement par tous les moyens.

Dans le prolongement de l'ensemble de ces remarques, prend place un nouveau mode de gestion fondé sur **la généralisation de la contractualisation** dont dépendrait l'allocation des moyens mis à disposition des établissements. Ces moyens seraient fonction de la réalisation de contrats d'objectifs déterminés de gré à gré avec les autorités hiérarchiques en contrepartie d'une obligation de résultats. Les effets pervers attendus ne sont pas très difficiles à décrypter pour l'occasion. Le système favorisera par effet cumulatif les établissements les mieux lotis et dotés qui seront en capacité

d'atteindre aisément leurs objectifs, offrant par ce biais le cadre idéal à une contractualisation à double vitesse.

Pour y remédier, la tentation sera grande aux établissements en difficultés (ou tout simplement et de manière plus prosaïque à la recherche de financements supplémentaires) de promouvoir une **réussite factice** qu'un abaissement des exigences et des ambitions permettra d'obtenir à bon compte en se donnant par ailleurs bonne conscience. Une fois de plus la regrettable confusion entre démocratisation et massification sera opérée, les aspects comptables quantitatifs l'emportant par nécessité sur les préoccupations qualitatives de l'enseignement dispensé. La recherche effrénée de moyens additionnels et la pression sociale exercée par les familles (rendue d'autant plus redoutable par l'escamotage de cette mise à distance évoquée précédemment) agiront de concert pour concourir au développement de cette réussite scolaire pour le moins factice.

L'autonomie n'est surtout pas une mesure neutre qui tomberait sous le bon sens commun. Certains pourraient être tentés de le croire et séduits par l'affichage d'une telle réforme, espérant bénéficier d'une plus grande marge de manœuvre dans l'exercice d'un métier astreignant et exigeant. Autonomie n'est pas à confondre avec liberté pédagogique qui existe déjà et donne bien des possibilités d'action pour qui veut l'utiliser à bon escient. Il ne faut pas s'y méprendre : paradoxe, ou plutôt ironie, elle pourrait être même limitée par l'autonomie en

raison de l'appesantissement des contrôles tatillons (il serait plus juste de dire managériaux et consuméristes) que cette dernière entraînerait inmanquablement. L'autonomie n'est pas non plus une solution à l'existence de rigidités et de lourdeurs administratives bien réelles : les gains à espérer en terme de souplesse de fonctionnement sont minimes.

En définitive, il est essentiel de dire que **l'autonomie se situe au cœur même de l'idéologie néolibérale** sous les fourches caudines de laquelle on veut faire passer l'institution scolaire qui représente à bien des égards un des derniers îlots de résistance. L'autonomie qui voudrait avancer sous le masque de l'apolitisme à visée consensuelle est en réalité très fortement connotée idéologiquement. Un surplus d'autonomie comme mode de gestion génèrera de manière quasi mécanique le corollaire du libéralisme : un accroissement significatif des inégalités en de nombreux domaines. La formule abondamment employée d'une « école à deux vitesses » se justifierait alors aisément. C'est pour cela qu'il est nécessaire de dévoiler le vrai visage de l'autonomie tant qu'elle n'est qu'à l'état de projet inabouti et qu'il est donc encore temps de se méfier de ce miroir aux alouettes.

Francis DASPE

Membre du MRC Gironde

L'école en question(s)

Communiqué de presse : Une nouvelle atteinte à la laïcité !

Dans la foulée de la privatisation tous azimuts et des désengagements financiers de l'Etat en tout genre, le Ministre de l'Education Nationale, Xavier Darcos (de concert avec la Ministre des Finances, Christine Lagarde) a pris subrepticement la décision de créer un « Fonds spécifique » pour les écoles privées, destiné à favoriser l'ouverture de classes d'écoles confessionnelles dans les quartiers dits sensibles ».

Dans le même temps au motif de « caisses vides de l'Etat », le gouvernement très libéral de François Fillon affecte la suppression de fonctionnaires du Service Public au premier chef à l'Education Nationale !

Le Mouvement Républicain et Citoyen s'élève vigoureusement contre cette politique de dégradation programmée de l'Enseignement Public et s'oppose à cette nouvelle atteinte à la Laïcité, principe de base de la République, que constitue le financement d'Etat pour une augmentation de postes en quartiers « sensibles » dans le privé, corrélatif à une baisse drastique de postes dans l'Education Nationale.

Le Mouvement Républicain et Citoyen demande aux députés et sénateurs de gauche de réagir au plus vite à cette remise en cause de la Laïcité républicaine.

Koffi GHYAMPHY Secrétaire national MRC

Michel VIGNAL Secrétaire national MRC

De la lettre aux éducateurs au rapport

Pochard : la stratégie du décalage entre propos, intentions et actes

Lettre aux éducateurs adressée à la rentrée, rapport de la commission Pochard rendu public en janvier, préparation de la rentrée 2008 avec l'attribution dans les établissements de dotations horaires globales réduites à la portion congrue, Nicolas Sarkozy dévoile dès la première année scolaire de sa présidence sa stratégie de démantèlement de notre système éducatif public, laïque et gratuit.

Médiatiquement et politiquement, le début de l'année scolaire fut marqué par la publication de la lettre du Président de la République aux éducateurs. **Affectant d'afficher une conception équilibrée de l'éducation**, rejetant d'un même geste le retour à une instruction d'un autre temps et l'éducation centrée sur l'enfant, **ce texte peut faire illusion**. Mais derrière cette rhétorique, se dessine le projet quinquennal de la majorité présidentielle porté par une vision libérale de l'école. Après un catalogue des difficultés du système éducatif auquel nous pourrions souscrire (« *l'autorité des maîtres [...] ébranlée* », « *la culture commune [...] effritée* », « *l'inégalité devant le savoir et devant la culture [...] accrue* », « *les chances de promotion sociale [...] réduites* ») apparaît ce qui semble aujourd'hui être considéré comme la mission première de l'école : assurer l'acquisition des compétences réclamées par le MEDEF en conformité avec les dispositions arrêtées par l'Union européenne dans le cadre de la stratégie de Lisbonne. **L'ambition affichée dans ce texte pour des savoirs complets ne doit pas cacher l'asservissement promis de l'école au patronat**.

Notons que dans les établissements scolaires la communauté éducative semble se limiter aux seuls enseignants livrés à eux-mêmes, laissant planer un doute sur le devenir des personnels d'orientation, de vie scolaire, sociaux et de santé, dont l'intégration au système éducatif assure cohésion et cohérence. Seules les responsabilités des enseignants, parents et élèves permettraient d'expliquer les échecs de l'école ou les réussites individuelles. **Jamais ne sont évoquées les difficultés sociales et territoriales**. Exclure l'école des réalités sociales qui l'entourent permet à la fois d'avorter le débat de transformation sociale pourtant nécessaire aujourd'hui et de sacrifier sur l'autel du libéralisme le service public d'éducation. C'est en effet en culpabilisant et stigmatisant les enseignants que le Président annonce des réformes qui

préfigurent les conclusions de la commission Pochard.

En quelques lignes apparemment noyées au milieu d'envoies lyriques, le Président présente **le plus parfait bréviaire libéral** en annonçant rapidement la suppression de la carte scolaire, l'autonomie des établissements ainsi que l'éclatement des statuts des enseignants assimilés à un « *carcan* ». Ces mesures, développées par la commission Pochard, ôteront le caractère national à l'éducation.

L'abandon de la carte scolaire est censé améliorer la mixité sociale dans les établissements en supprimant le brassage social et territorial institutionnalisé. Elle permettra en réalité d'initier le processus d'autonomisation des établissements, chacun pouvant choisir les élèves dignes de le fréquenter, du moins ceux dont la réputation leur permet d'être sélectifs, les autres devant au contraire recueillir les élèves jugés indésirables ailleurs. **A la ségrégation territoriale et sociale s'ajoute une méritocratie biaisée dont la finalité est de priver de leurs meilleurs éléments les établissements souffrant déjà de difficultés**³.

Le cadre national du savoir commun minimal assuré par les programmes disparaît également au profit de la seule acquisition d'un socle commun dépouillé qui n'a rien à voir avec un nécessaire et salutaire recentrage sur les apprentissages fondamentaux⁴. Les savoirs exigeants, professés à tous les jeunes résidant sur notre territoire et pensés comme porteurs de promotion sociale, sont abandonnés au bénéfice d'un minimum de connaissances et de compétences nécessaires à une utilisation professionnelle stricte dans une visée utilitariste. **Deux types d'enseignements seraient ainsi assurés** : un minimum pour tous avec moins d'heures de cours, un enseignement de valeur ambitieux et exigeant pour les élèves des « bons » établissements, ceux pouvant se vanter de mériter de « bons » élèves.

³ Pour de plus amples développements sur la question, se référer au texte de Michel VIGNAL intitulé « *La carte scolaire* » et paru dans le Bulletin n° 13 de la commission Education du MRC, *L'Ecole en question(s)*, Janvier 2007.

⁴ Ce décalage avait été précisé dans le texte de Francis DASPE, « *Rapport Thélot : quand libéralisme et pédagogisme se conjuguent* », Bulletin n° 11 de *L'Ecole en question(s)*, Novembre 2004.

Le livre vert sur l'évolution du métier d'enseignant (autre nom du rapport Pochard) explicite les attaques lancées dans la lettre aux éducateurs contre **les statuts des enseignants, définis nationalement, qui restent un des seuls freins à l'autonomie totale des établissements**, fin libérale promise au service public d'éducation à la française⁵. Le Président s'adressant aux enseignants promettait : « *vous serez mieux rémunérés, mieux considérés et à rebours de l'égalitarisme qui a trop longtemps prévalu, vous gagnerez plus, vous progresserez plus rapidement si vous choisissez de travailler et de vous investir davantage* ». Au-delà de la suspicion d'un manque de conscience des professeurs, ceci annonce le délitement des statuts auxquels sont attachés les enseignants, lesquels ont fait abroger au printemps 2007 avec le concours de la majorité des organisations syndicales le décret Robien qui mettait partiellement en cause leurs statuts.

La mise à mal des statuts passe par l'individualisation et la contractualisation. Le rôle accru du chef d'établissement, pressenti comme responsable de la dimension pédagogique de l'évaluation par exemple, pèsera sur la rémunération et l'évolution de carrière des enseignants. Les propositions affichées d'introduire des primes à la performance et au mérite, de compenser des missions non statutaires par des indemnités ou encore de recourir massivement aux heures supplémentaires sont de fausses solutions. Il suffira de biaiser les indicateurs pour ne plus être performant ; il suffira d'élargir les missions des enseignants pour que les tâches non statutaires le deviennent subitement ; il suffira d'augmenter le temps de travail ou d'annualiser le service des enseignants pour que certaines heures ne soient plus supplémentaires. **Rappelons avec force que la question du pouvoir d'achat des fonctionnaires ne peut être déconnectée de la question salariale qui elle-même dépend étroitement de la revalorisation du point d'indice.**

Les **heures supplémentaires** sont au centre des préoccupations actuelles des établissements. Le ministère compense la suppression d'un grand nombre de postes d'enseignants en transformant massivement dans les dotations horaires globales des heures postes en heures supplémentaires. Sur

⁵ Des approfondissements sont disponibles plus haut dans ce Bulletin n° 14 dans le texte de Francis DASPE, *Le vrai visage de l'autonomie : une gestion libérale de l'Ecole pour une Ecole à deux vitesses*.

des heures postes interviennent des enseignants titulaires de l'établissement ou des enseignants titulaires remplaçants. Sur des heures supplémentaires ne peuvent intervenir que des enseignants titulaires de l'établissement dont les services dépassent les maxima définis par les statuts ou des enseignants précaires recrutés par contrat. Par l'importance du nombre d'heures supplémentaires ne pouvant être assurées par des titulaires, **le ministère impose de fait le recours à des enseignants précaires au statut de vacataire**. Le ministre affiche le peu d'intérêt qu'il porte à l'enseignement de qualité assuré par des professeurs recrutés sur des concours nationaux et prouve son attachement à la précarité qui assure des conditions de travail inadmissibles. Rien ici ne concourt à la revalorisation de la fonction enseignante pourtant proclamée !

Le rapport Pochard colle à cette actualité en préconisant d'autres voies d'accès à l'enseignement que le concours national. La certification est une des pistes évoquées. Les étudiants titulaires d'un master pourront être recrutés pour assurer des fonctions d'enseignant. La généralisation du contrat comme référentiel de recrutement enterrera le concours dont l'organisation est jugée trop coûteuse et qui reste un rempart à la casse des statuts et du service public d'enseignement.

La marque de fabrique du nouveau Président de la République réside sans aucun doute dans **le décalage abyssal existant entre les propos (exprimés), les intentions (souvent masquées) et les mesures (suggérées à la hussarde)**. Le traitement réservée à la laïcité en offre un des exemples les plus éclairants : alors que les propos utilisés dans la lettre pouvaient apparaître comme rassurants pour la laïcité, ils avaient été très vite invalidés, pour qui aurait été abusé en dépit de penchants communautaristes ou d'accointances douteuses pourtant de notoriété publique, par le fameux discours du Latran dans lequel était théorisée la prétendue supériorité du prêtre sur l'instituteur, puis par celui de Ryad, véritable ode au sentiment religieux. **Les paroles n'engagent décidément que ceux qui y croient ou veulent bien y croire...**

Mathieu DUMOULIN

Membre de l'AGAUREPS-Prométhée
(Association pour la Gauche Républicaine et Sociale – Prométhée)
www.agaureps.net

Vers une école duale?

Les réformes scolaires passées ont développé l'autonomie des établissements au détriment de l'unité de principe du service public, provoqué une illettrisation massive des enfants issus des classes populaires, et conduit, par la mise en concurrence des établissements et la différenciation de leurs enseignements, à l'apparition d'un quasi marché scolaire sur lequel les parents, présentés comme des consommateurs de biens dits éducatifs, sont supposés opérer des choix rationnels en situation d'information plus ou moins parfaite. La conjoncture politique actuelle oblige à considérer qu'en l'absence de réaction citoyenne et républicaine rapide, le paysage scolaire de notre pays pourrait être bouleversé bien plus encore d'ici quelques années. **Une accélération des politiques libérales scolaires est en cours, et traduit une triple volonté** : de transformer l'enseignement en un vrai marché qui serait segmenté par l'autonomisation croissante et la diversification des établissements, de désengager autant qu'il est possible l'Etat de l'Ecole, et enfin de favoriser le creusement des inégalités sociales, économiques et culturelles engendrées par le libéralisme.

Ainsi la rentrée 2007 a-t-elle connu l'annonce d'une prochaine disparition de la carte scolaire; après quoi le rapport Attali de janvier 2008 a proposé la création d'un chèque-éducation, c'est-à-dire la privatisation; et aussi une troisième étape de décentralisation, avec le renforcement des régions, et la suppression des départements qui avec eux emporteraient les inspections académiques.

Pour comprendre l'évolution en cours du système scolaire, et aussi les débats relatifs à l'enseignement aujourd'hui, il faut revenir aux fondements du problème scolaire dont l'oubli fréquent empêche de comprendre les réformes et les débats à leur sujet. **Les rôles de l'Ecole: voilà ce sur quoi il faut se réinterroger avant tout examen d'une réforme de l'enseignement, avant toute étude d'une quelconque querelle relative à l'état de l'institution scolaire.** Nous distinguerons ici trois fonctions: instruction, formation, éducation.

La fonction instruction d'abord. Instruire, c'est-à-dire transmettre des savoirs qui seront disciplinaires ou ne seront pas. Le mot prononcé, un débat interminable commence tout aussitôt: quels savoirs faut-il enseigner? Question malheureuse, qui parce que prématurée fait écran, et empêche de comprendre ce que dans toute société instruire veut dire. Affirmer qu'une fonction de l'école est d'instruire, c'est poser d'emblée une série de problèmes d'ordre politique: qui sera instruit? tous les enfants,

ou seulement une minorité? Et dans le cas où seule une élite aurait accès à l'instruction, comment pourrait-elle ou devrait-elle être choisie ou sélectionnée? Ces questions très simples permettent d'entrevoir trois types d'enjeux politiques bien distincts; ceux-ci sont liés aux problèmes de la reproduction, de l'inégalité scolaire et de l'émancipation intellectuelle.

Le problème dit de la reproduction du système social peut être qualifié de républicain; il s'agit de savoir si l'école permet ou non une mobilité sociale intergénérationnelle (le fameux "*ascenseur social*" de nos jours "*en panne*"), ou conduit à vérifier, sur le plan de la catégorie professionnelle et des revenus, l'adage "*tel père, tel fils*".

Le problème de l'inégalité scolaire est démocratique; il s'agit de déterminer si l'école diminue ou au contraire accroît les inégalités culturelles héritées, c'est-à-dire d'origine sociale et familiale, entre les enfants des différents groupes sociaux.

Le troisième problème, celui de l'émancipation intellectuelle, est historique; il est de montrer dans quelle mesure l'Ecole, dans telle société donnée, à telle époque, contribue à l'élévation du niveau d'instruction de la population en général, du peuple et des milieux les plus défavorisés en particulier. C'est la question, classique depuis la Révolution française et Condorcet, de l'accès aux Lumières du savoir. Sur le long terme, ce qui est ici interrogé, c'est la présence ou l'absence d'un progrès social culturel d'origine scolaire.

La fonction formation ensuite, qui renvoie avant tout à l'idée de formation professionnelle. L'école alors a pour tâche de préparer à la division sociale du travail, elle est un opérateur d'orientation des élèves vers leur destin économique. Cette fonction formative est de nature économique, de la même façon que la fonction d'instruction est une fonction politique.

La fonction éducation enfin. Délicate à définir, elle renvoie à tout ce qui n'est pas directement utilisable, sans pour autant relever de l'instruction. Les partisans d'un rôle éducatif fort de l'école, c'est-à-dire qui font de l'éducation scolaire une fin en soi, parlent d'épanouir, de former les esprits, d'apprendre aux élèves à vivre "*en société*", sans définir dans quelle société précise ils auront à vivre. Les partisans d'un rôle éducatif faible au contraire considèrent simplement que l'éducation scolaire est une retombée naturelle de l'acte d'enseignement, ou qu'il convient à l'institution scolaire d'éduquer les enfants sur les seuls points où c'est un préalable à la

possibilité pour eux d'accéder à l'instruction (rester assis, écouter le maître, ne pas embêter le camarade voisin...).

Ce qui est en jeu ici, c'est une vision du monde, de la société et de soi-même qui devrait être inculquée à l'enfant et l'adolescent. Il s'agirait de nos jours d'imprégner du sens de la citoyenneté pour éviter les incivilités... en fait, préparer à vivre dans la société libérale avancée sans trop troubler la paix civile et l'ordre public, l'école devant contribuer à l'apaisement des consciences dans une société où la violence économique se développe sans frein. Ce rôle éducatif fort de l'Ecole est de parvenir à l'adaptation sociale et psychologique des jeunes à l'ordre social, et la fonction éducation est ainsi de nature idéologique. Cette fonction revient inévitablement à inculquer l'idéologie dominante, fût-ce sous des formes déguisées, des voies indirectes et des discours pédagogiques d'apparence contestataire.

Les trois fonctions d'instruction, de formation et d'éducation sont ainsi respectivement de nature politique, économique et idéologique.

Ce constat fait de l'enseignement une question sociale totale, qui intéresse le débat public en son entier et porte sur la totalité du système social. Lorsque nous soutenons que l'école a ou peut avoir une triple fonction politique, économique et idéologico-culturelle, nous voulons faire entendre que décider de ce qui se fait dans les écoles, c'est toujours prétendre définir ce que doit être, ou du moins ne pas être, le monde social dans son ensemble.

Un débat aussi vieux que l'Ecole elle-même **oppose les partisans de la priorité de l'instruction à ceux de la conception éducative forte.** Compris le plus souvent comme un affrontement dont l'enjeu serait la définition des méthodes pédagogiques légitimes, ce débat porte en fait sur les fonctions primordiales de l'école. La querelle réelle est entre instruction et éducation; et n'est pas une simple question technique et scolaire, mais une question politique et idéologique. Il y a alliance entre des idéologues éducateurs et les théoriciens de la pédagogie constructivistes contre leur ennemi commun, la fonction d'instruction, et cette alliance vient de ce qu'en pratique, quant à leur effet sur l'instruction ou plutôt la non instruction des enfants, les pédagogies constructiviste et l'éducation scolaire prise dans sa conception forte sont indiscernables. Il se trouve en effet que si les méthodes pédagogiques constructivistes sont inefficaces, si l'élève doit construire son propre savoir en position d'autodidaxie, si l'enseignant n'est plus le transmetteur des savoirs mais l'animateur de groupes d'élèves promus équi-

pes de recherche, alors plus aucun programme nourri, progressif et structuré n'est possible; l'instruction est alors réduite à la portion congrue, et la seule justification possible des techniques pédagogiques désastreuses se trouve être leur impact éducatif, leur effet sur la représentation d'eux-mêmes, d'autrui et du monde social dans l'esprit des élèves. Et d'ailleurs, plonger l'élève dans une situation d'autodidaxie où il doit se débrouiller seul pour apprendre à apprendre d'abord, apprendre ensuite, n'est-il pas le préparer à vivre dans une société libérale où, parce que les liens collectifs sont brisés, chaque atome social ne peut compter que sur lui-même dans l'affrontement de tous contre tous? Les techniques pédagogiques officielles n'ont ainsi jamais eu pour prétention d'être efficaces: leur seule ambition est d'ordre éducatif, c'est-à-dire idéologique... le primat donné à l'éducation revenant à l'abandon de toute visée en terme de progrès social, de réduction des inégalités culturelles et de limitation des effets reproductifs de la scolarisation.

La présentation courante de l'éternel débat qui traverse l'école comme un affrontement entre méthodes pédagogiques, même retraduite comme ici en termes de choix entre les fonctions d'instruction et d'éducation, laisse de côté la fonction de formation de l'Ecole, soit son rôle économique. Oubli dangereux, puisqu'il revient à laisser une position d'arbitre aux milieux d'affaires, au patronat et aux financiers. Or les milieux économiques ont pour inclination l'instrumentalisation de l'enseignement qui ainsi pourrait être réduit, au moins pour les élèves issus des milieux populaires, pour l'essentiel aux seules exigences de la formation professionnelle, de la *"formation tout au long de la vie"*, alors que la fonction politique d'instruction exige, dans un esprit démocratique et républicain, que l'école transmette tous les savoirs à tous les élèves. **Le terrible risque est ici celui de la dualisation du système scolaire, lequel éduquerait et formerait les uns, tandis qu'il instruirait les autres, sélectionnés pour socialement accéder à un destin de réussite économique.** Est-ce incohérence de la part de l'OCDE si cette organisation internationale soutient les pédagogies constructivistes tout en déplorant la mauvaise qualité croissante de l'Ecole française?

Il faut insister sur la mise en place, progressive et prudente mais entamée et décidée, de réseaux étanches de scolarisation, socialement et spatialement ségrégatifs, de la maternelle ou de ce qui en restera jusqu'au niveau bac+2, un système scolaire dual dont les voies parallèles seraient vouées à des rôles politique, économique et idéologique for-

tement différenciés, et ceci avec ou sans privatisation de l'une et l'autre filières.

Pour apercevoir l'intention antidémocratique qui préside à ce projet de transformation radicale et antirépublicaine de l'institution d'enseignement, il faut évoquer deux réformes essentielles. **La première est la création des réseaux ambition réussite en 2006**, au nombre de 349 alors, et davantage à partir de 2008. L'enseignement prioritaire se divisant désormais entre des réseaux de réussite scolaire et des réseaux ambition réussite, il est clair que les expérimentations en termes de programmes permises par la loi d'orientation 2005 permettront sous bref délai l'apparition d'une filière, de la maternelle au collège et au lycée, ce dernier lui-même labellisable ambition réussite depuis 2007, dont les seules fonctions seront d'éduquer et de préparer à l'enseignement professionnel, en apprentissage ou en formation initiale. Ce qui est inouï dans cette réforme, c'est que les enfants seront de fait orientés de manière ultra précoce, dès le début de leur scolarité primaire ou même avant, et de manière définitive puisqu'ils seront prisonniers d'un réseau de réussite éducative qui les rendra victimes d'un retard d'instruction cumulatif.

Ces réseaux auront d'abord une fonction éducative, c'est-à-dire idéologique: éviter les désordres dans les quartiers des pauvres; ils auront aussi un rôle économique par les stages en entreprise et des opérations dites pour les collégiens de découverte professionnelle dans les lycées des métiers. Enfin, ils auront, en creux, une fonction politique réactionnaire qui consisterait à replonger dans l'ignorance, l'oubli de cette ignorance, et l'inconscience de cet oubli, les milieux populaires promis à la reproductivité et à une insécurité économique la plus grande possible.

La seconde de ces réformes, annoncée fin 2007, est celle du baccalauréat professionnel ramené de quatre à trois ans, de la relance de la labellisation "*lycée des métiers*" et de la disparition du BEP transformé en certification d'accès à la terminale professionnelle⁶. L'objectif, présenté à demi mot, aisé à deviner de toute façon, est la création d'une classe de seconde non générale et commune à

l'ensemble d'une voie technoprofessionnelle, puisque la distinction des voies technologique et professionnelle est promise à disparition. Le but serait de dichotomiser l'Ecole en deux filières qui iraient en divergeant toujours plus, la première conduisant à des diplômes, et la seconde à des certifications de compétences destinées à pourvoir des emplois précaires. Dans un cadre privatisé, il serait bien entendu possible de différencier fortement entre eux les produits mis en vente sur chacun des deux marchés scolaires, de façon à obtenir ce que les partisans de la privatisation appellent le pluralisme d'un système d'enseignement libéralisé: chaque établissement se positionnerait entre le socle commun et les programmes devenus indicatifs, à moins que ces derniers ne soient abandonnés.

Pour finir, il convient de s'interroger sur un dernier problème. La situation présente est remarquable d'un côté par la détermination croissante à mettre en place des réseaux de scolarisation qui dualiseraient l'enseignement, avec ou sans privatisation de l'un ou l'autre réseau, et d'un autre côté par la critique ministérielle croissante des pédagogies constructivistes en général, et des méthodes à caractère global d'apprentissage de la lecture en particulier. Dans ce contexte nouveau, propre à ce début de siècle, il convient de se demander si cette manière en apparence contradictoire d'aborder les contradictions du système scolaire, et donc du système néolibéral, ne correspond pas à un projet en voie d'élaboration dont l'objectif serait d'échapper aux conséquences, disfonctionnelles en termes d'instruction, des réformes précédentes, tout en préservant leur fonctionnalité idéologique. **La politique scolaire tenterait alors d'éliminer les méthodes pédagogiques inefficaces dans une première filière, réservée à ceux des enfants qu'il conviendrait d'instruire, mais la tendance en resterait à instruire de moins en moins les enfants des milieux populaires, voués à la seconde filière.** L'avenir nous dira si ce pari ne risque pas de déboucher sur des contradictions scolaires plus aiguës encore.

Jean-Pierre LABOSSE

Eric FERRIERES

Association de défense de l'école républicaine

⁶ Voir dans ce même bulletin l'article suivant de Francis DASPE et intitulé *Un projet de société en arrière-plan : la réforme de l'enseignement professionnel*.

Un projet de société en arrière-plan : la réforme de l'enseignement professionnel

Par sa note aux recteurs en date du 29 octobre 2007, le ministre de l'Éducation nationale Xavier Darcos a fait part de son intention de procéder à la réforme de l'enseignement professionnel. La mesure phare consisterait à **réduire la durée de préparation du baccalauréat professionnel à trois ans après la classe de Troisième** en commençant dès la rentrée 2008, pour ensuite généraliser la mesure en 2009. Cette décision s'accompagnerait par voie de conséquence de la suppression à court terme de nombreuses formations de brevet professionnel (BEP), la note étant explicite à cet égard⁷. Un quart des effectifs actuels entrant en formation de BEP (soit 45 000) devrait être concerné à l'horizon de la rentrée 2008. Rappelons qu'un élève préparant le bac professionnel à l'heure actuelle le fait en quatre ans : il bénéficie d'abord de deux années pour obtenir un BEP à la suite duquel il peut envisager de poursuivre deux années supplémentaires en vue de décrocher un bac pro.

Cette initiative, dont les syndicats enseignants ont dénoncé le caractère unilatéral, a soulevé de nombreuses craintes. A telle enseigne que le ministre a partiellement fait marche arrière. Un protocole de discussion signé le 18 décembre 2007 entre le ministère et certains syndicats suspend la note incriminée qui avait mis le feu aux poudres. Si ce protocole dit de « *rénovation de l'enseignement professionnel* » prévoit une pause dans la réforme afin de se ménager un temps supplémentaire de débats, l'objectif reste cependant inchangé : la mise en œuvre de la réforme des baccalauréats professionnels en trois ans à la rentrée 2009. L'année 2008 doit désormais servir à engager une vaste consultation sur les modalités d'application de la réforme souhaitée dont les fondements ne sont nullement remis en cause. Il ne s'agit en fait que d'en modérer le rythme : l'opération relève manifestement davantage de la manœuvre dilatoire de la part du ministère.

Pour tenter d'y voir plus clair, il est nécessaire de chercher à appréhender les motivations et les enjeux ayant présidé au projet. **Commençons par les arguments avancés par le ministère pour**

justifier la réforme. Il s'agirait de lutter contre les sorties sans qualification du système scolaire (de l'ordre de 160 000 annuellement) ainsi que d'accroître le taux d'accès des élèves au niveau IV de qualification, c'est-à-dire de parvenir au bac professionnel. Le tout dans une perspective annoncée de valorisation et de rénovation de l'enseignement professionnel. Les motivations semblent être par conséquent nobles et légitimes, mais pourrait-il en être franchement autrement dans un tel contexte ?

Pour autant la généralisation à brève échéance des bacs pro en trois ans ne convainc pas vraiment et génère au contraire **de très fortes inquiétudes**. La suppression des BEP risque de laisser de côté de nombreux élèves pour qui l'orientation en seconde professionnelle représentait à la fois un moyen de se remettre en confiance après une scolarité en collège parfois chaotique et de décrocher un diplôme de qualification professionnelle, sans être cependant nécessairement en capacité de poursuivre au-delà du BEP pour tenter d'obtenir un bac pro. Une majorité de ces élèves ne peut en effet suivre un parcours vers un bac pro au terme du collège. A plus forte raison s'il ne leur est accordé plus que trois ans de préparation. Deux données chiffrées permettent de s'en rendre compte : aujourd'hui seulement 39% des élèves de BEP arrivent en bac pro, tandis que 20% de ceux-ci éprouvent de surcroît le besoin d'une année de plus pour parvenir à l'objectif visé.

Un des véritables arguments est en réalité d'ordre purement financier. Pour certains, les lycées professionnels coûtent (trop) cher. Les réductions horaires à attendre de la réforme sont prodigieuses, entre les suppressions de BEP et la réduction d'une année de la formation débouchant sur un bac pro. Les prévisions font état de la disparition plausible d'un poste d'enseignant sur quatre dans la voie professionnelle. Car la généralisation des bacs pro en trois ans conduira automatiquement à la fermeture de nombreuses sections de BEP. Il faut en effet savoir que depuis 2001 sont expérimentés, conformément aux souhaits alors exprimés par l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie (la fameuse UIMM), des cursus de bacs pro en trois ans dans quelques établissements pilotes : parallèlement il n'existe plus de préparation aux BEP et CAP (certificat d'aptitude professionnelle)

⁷ Extrait de la note du 29 octobre 2007 : « *Les ouvertures de divisions de première année de baccalauréat professionnel en trois ans se feront par remplacement de divisions de seconde professionnelles (première année de BEP) dans les secteurs professionnels correspondants* ».

dans ces cursus. La finalité est claire et sans ambiguïté.

Le projet offre en outre **une illustration accomplie de la confusion entre massification et démocratisation dont avait été globalement épargnée pour l'instant l'enseignement professionnel**. L'objectif ministériel est de faire en sorte que 80% des élèves s'engageant dans la voie professionnelle parviennent au stade du bac pro (contre la moitié actuellement). Nous avons pourtant signalé que le BEP et le Bac pro ne s'adressaient pas forcément aux mêmes profils d'élèves. La question est de savoir comment réduire ce décalage de nature pédagogique pour réussir à atteindre l'objectif ainsi fixé. Arriver pour une majorité à faire en trois ans ce qui était déjà difficile à réaliser en quatre ans pour une minorité s'avèrera en fin de compte très vite une gageure. **La mesure contient en filigrane un affaiblissement programmé du contenu de l'examen**. Car l'alternative est extrêmement simple et relève d'une logique implacable : soit il y aura plus d'échecs, soit il faudra baisser le niveau d'exigences. La massification se préoccupe essentiellement d'aspects quantitatifs, la démocratisation vise des objectifs avant tout qualitatifs dans une perspective de justice sociale.

Il est par ailleurs totalement illusoire de penser que la suppression des classes de BEP puisse contribuer à tarir la déperdition observée au cours de la scolarité en lycée professionnel. **Ce n'est certainement pas en supprimant la préparation en formation initiale au premier diplôme reconnaissant une qualification que l'on va réduire le trop grand nombre d'élèves quittant le système éducatif sans diplôme**, ce que chacun s'accorde à déplorer avec des trémolos dans la voix.

La revalorisation de la voie professionnelle constitue un serpent de mer au sujet duquel les intentions ont rarement été suivies d'effet. L'enseignement professionnel scolarise 30% des lycéens. Il permet aux élèves d'obtenir une qualification minimale de niveau V (BEP et CAP), et à une partie d'entre eux de postuler à l'accession au niveau IV par le biais du bac professionnel créé en 1985 par Jean-Pierre Chevènement, voire même à la perspective d'un niveau III de qualification (BTS, licence professionnelle). Il est peu probable que le projet ministériel concoure à cet objectif de revalorisation. La réduction du cursus à trois années entraînant de fait la disparition de la majorité des BEP aura pour conséquence prévisible de rendre encore plus problématique la viabilité des structures passerelles en direction de la voie technologique, si ce

n'est leur existence même. Il en résultera un cloisonnement encore plus fort entre les voies professionnelle et technologique. Or **la revalorisation de l'enseignement professionnel passe en partie par son décloisonnement qui dépend instamment de l'existence renforcée de ces passerelles**.

On est alors en droit de se demander ce que deviendront ces élèves qui au moment du choix d'orientation à faire en fin de classe de Troisième ne se sentiront pas animés de la solidité, de la confiance et de la détermination suffisantes pour s'engager vers une formation, qui leur paraîtra à tort ou à raison lointaine et aléatoire, débouchant sur un baccalauréat en trois ans. Il s'agit de fait de **favoriser le développement de l'apprentissage, dans le cadre d'un partage spécieux et contestable entre l'éducation nationale et le monde de l'industrie** : la première se contentant de la transmission de connaissances générales⁸ tandis que le second possédant le privilège exclusif de certifier les compétences professionnelles. Le problème en amont de l'orientation des collégiens à l'issue de la classe de Troisième est ainsi posé avec acuité. Pour certains, il ne restera que la possibilité des CAP préparés en apprentissage. Avec tous les aléas que cela comporte : recherche d'un maître de stage, risque de rupture unilatérale du contrat en cours de formation, déconnexion plus grande des réalités scolaires préjudiciable à la préparation de la partie théorique indispensable pour décrocher le diplôme etc...). Si l'apprentissage peut tenir lieu de voie de formation valable et suffisante à des métiers pour lesquels le geste est essentiel et la transmission du savoir-faire se fait visuellement, il n'en est pas de même pour une grande partie des métiers en raison de l'élévation considérable du niveau technique et de la complexité croissante des machines. Jusqu'à preuve du contraire, **la préparation en lycée professionnel d'un CAP ou d'un BEP en formation initiale gratuite dans un établissement public reste la voie la plus appropriée vers une qualification puis une embauche**.

Les incidences directes dans le domaine du droit du travail ne sont pas à négliger non plus. Les arrière-pensées gouvernementales ne sont absolument pas neutres. Il s'agit de donner satisfaction aux demandes réitérées du MEDEF en opérant une forme de déqualification de la jeunesse. En effet, en guise de compensation, pour les élèves qui n'arriveraient pas à obtenir le bac professionnel après s'être engagé dans cette voie, il est concédé la possibilité de bénéficier d'une certification de ni-

⁸ Le socle commun de l'indispensable offre une version minimaliste de ces connaissances générales.

veau V à la fin de la deuxième année⁹. En fin de compte c'est substituer à un diplôme (le BEP) une simple certification en cours de scolarité au bout de deux ans.

La délivrance de certification de compétences se trouve en opposition frontale à l'acquisition de diplômes. Les diplômes de niveau V (CAP et BEP) servent de référence aux grilles de qualification des conventions collectives et permettent lors de l'embauche de prétendre à un coefficient d'ouvrier qualifié. Un diplôme, en tant que validation reconnue d'une qualification, permet la garantie durable d'un salaire dans les conventions collectives. Un certificat de compétences n'a de durée que celle du produit fabriqué : on discerne en fait la tentation d'un retour du travail « à la tâche ou à la mission » générateur de formes renouvelées de flexibilité et de précarisation des salariés.

On s'aperçoit donc nettement que **le sort de l'enseignement professionnel et des diplômes qu'il délivre est intimement lié à celui des conventions collectives et des statuts.** Il ne fait pas doute que cette réforme de l'enseignement professionnel participe modestement dans son domaine à l'entreprise, patiemment engagée par les différents gouvernements depuis plusieurs années, de détricotage ininterrompu du droit de travail.

L'enjeu est également d'intérêt hautement économique, ce qui n'autorise pas à placer petitement le débat dans le seul champ des économies à réaliser. Notre pays se doit d'élever sa base productive à un haut niveau de qualification dans un souci de compétitivité. Seule la transmission de connaissances générales solides dans l'enseignement professionnel peut en apporter la garantie. L'enjeu n'est ni plus ni moins que **la sauvegarde s'un service public d'enseignement professionnel préservé des appétits voraces et intéressés du monde de l'entreprise.**

La question scolaire est toujours une question sociale. L'adage se vérifie plus particulièrement quand on aborde le grand oublié du système éducatif français, l'enseignement professionnel. C'est en effet dans la question du devenir de la voie professionnelle que **se joue en partie la promotion des travailleurs issus des classes populaires.** Elle représente par ailleurs un angle d'attaque pour démanteler le droit du travail qui passe par les statuts des personnels et des conventions collectives. Les questions mises sur le devant de la scène par les projets gouvernementaux constituent donc un sujet fondamentalement politique auquel les réponses à apporter sont de nature essentiellement politique dans le cadre de l'élaboration d'un projet de société.

Francis DASPE

Membre du MRC Gironde

L'école en question(s)

⁹ Extrait de la note du 29 octobre 2007 : « Parallèlement, sera définie une certification de niveau V accessible aux élèves à la fin de la deuxième année du parcours en trois ans ».

✂

Vous désirez ... (à découper et renvoyer au MRC)

... adhérer ou recevoir le bulletin.

- J'adhère au Mouvement Républicain et Citoyen
 Je souhaite prendre contact avec le Mouvement Républicain et Citoyen

Nom - Prénom:.....tél:.....

Adresse:.....

A retourner à Mouvement Républicain et Citoyen 9 rue du Fg Poissonnière 75009 PARIS

Tél: 01 44 83 83 00 e-mail : info@mrc-france.org

